

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1336

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 7°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) llot Bon Lait - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la

Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléquée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016

Délibération n° 2016-1336

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Lyon 7°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) llot Bon Lait - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1787 du Conseil de Communauté du 29 mars 2004, la zone d'aménagement concerté (ZAC) îlot Bon Lait a été créée et sa réalisation a été confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de convention publique d'aménagement, pour une durée de 9 ans à compter du 7 mai 2004.

Par délibération n° 2012-3108 du Conseil de Communauté du 25 juin 2012, lors de l'examen des comptes-rendus annuels à la collectivité (CRAC) de l'année 2011, il a été décidé de mettre en place un protocole de liquidation dont la date d'expiration a été fixée au 31 décembre 2015.

Située au cœur de Gerland dans le 7° arrondissement de Lyon, l'opération d'aménagement îlot Bon Lait, sur un périmètre de 8 hectares, a été créée pour poursuivre la requalification des friches urbaines présentes dans ce secteur.

Le programme d'équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur, approuvé par délibération n° 2005-2724 du Conseil de Communauté du 21 juin 2005, a été intégralement réalisé. Il comprenait les équipements suivants :

- des infrastructures primaires comprenant la requalification des rues Clément Marot et Félix Brun, réalisées dans le cadre d'une convention de mandat,
- des infrastructures secondaires comprenant la réalisation de voiries (rues Michel Félizat, Simone de Beauvoir, Maurice Bouchor, Bon Lait, allées Léopold Sédar Senghor et du Bon Lait), de la place du Traité de Rome et du jardin des Abruzzes.
- des superstructures comprenant une crèche et un relais d'assistantes maternelles,
- une participation financière à l'extension du groupe scolaire Ravier situé place Jean Jaurès.

Cette ZAC est aujourd'hui achevée. Elle a permis de développer 110 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), dont 85 000 mètres carrés de logements (1 443), 18 400 mètres carrés d'activités tertiaires, 5 600 mètres carrés de commerces et d'activités et 1 000 mètres carrés d'équipements.

Malgré l'achèvement de la commercialisation et du PEP, la remise d'ouvrages aux services gestionnaires et la régularisation foncière des emprises de voirie et du square, il est proposé de maintenir active la ZAC, afin d'encaisser la participation au financement des équipements publics due par les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain auprès de l'aménageur et ce, conformément à l'article L 311-4 du code de l'urbanisme.

En effet, sur un tènement foncier, situé dans le périmètre de la ZAC et propriété de l'entreprise Babolat, est actuellement à l'étude un projet immobilier pour lequel une convention de participation au financement des équipements publics doit être signée, courant 2016, entre la Métropole de Lyon et le futur pétitionnaire des permis de construire.

Le bilan de clôture présenté par la SERL et visé par le Commissaire aux comptes fait ressortir un montant de dépenses de 26 171 084,20 € HT et un montant de recettes de 26 485 719,18 € HT, soit un solde positif de 314 634,98 € à reverser à la Métropole.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études	672 059,24	cessions des droits à construire	18 096 602,61
acquisitions foncières	9 856 409,12	participations des constructeurs	4 136 086,57
travaux	10 902 313,89	participation financière au coût des équipements publics de la Métropole de Lyon	796 000,00
frais généraux	1 669 406,66	participation d'équilibre	3 418 000,00
rémunération de la SERL	1 751 655,85	dont Ville de Lyon	315 000,00
frais financiers	1 319 239,44	dont Métropole de Lyon	2 833 000,00
TVA	0	produits divers	309 030,00
Solde à verser	314 634,98		
Total	26 485 719,18	Total	26 485 719,18

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Décide de maintenir la zone d'aménagement concerté (ZAC) llot Bon Lait à Lyon 7°.
- 2° Donne quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission d'aménageur pour cette opération.
- 3° Autorise monsieur le Président à encaisser le solde positif de l'opération.
- **4° La recette** correspondante, soit 314 634,98 €, sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2016 compte 74788 fonction 515 opération n° 0P06O0819.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.